

LINGUAPULSE

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Année scolaire 2026-2027

1. Objet

Le présent règlement d'ordre intérieur a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de LinguaPulse, de garantir un environnement d'apprentissage agréable et sécurisé et de favoriser le respect entre tous les élèves, les familles, les enseignants et les membres de l'équipe pédagogique.

Chaque élève ainsi que son représentant légal s'engagent à respecter le présent règlement durant toute la durée de l'inscription.

2. Respect des personnes

Chaque élève s'engage à respecter :

- les autres élèves ;
- les enseignants ;
- les membres du personnel ;
- les visiteurs ;
- les locaux de LinguaPulse.

Aucun comportement violent, agressif, discriminatoire, intimidant ou irrespectueux ne sera toléré.

Tout acte de harcèlement, d'intimidation, de violence physique ou verbale pourra entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

3. Respect du matériel

Les élèves utilisent le matériel pédagogique avec soin.

Les locaux, meubles, équipements et supports pédagogiques doivent être respectés.

Toute dégradation volontaire pourra être facturée au représentant légal.

4. Ponctualité

Les élèves sont invités à arriver **5 à 10 minutes** avant le début du cours.

Par respect pour le groupe, les cours commencent à l'heure prévue.

Les retards répétés pourront faire l'objet d'un rappel aux familles.

5. Présence

Une présence régulière est essentielle pour assurer une bonne progression.

En cas d'absence, les parents sont invités à prévenir LinguaPulse dans les meilleurs délais.

Les modalités de rattrapage sont précisées dans les Conditions Générales.

6. Départ des élèves

À la fin du cours :

- les enfants sont repris par leur représentant légal ou par une personne autorisée ;
- les adolescents autorisés peuvent quitter seuls l'établissement après autorisation écrite du représentant légal.

LinguaPulse décline toute responsabilité après le départ autorisé de l'élève.

7. Téléphones et appareils électroniques

Pendant les cours :

- les téléphones doivent être éteints ou en mode silencieux ;
 - leur utilisation n'est autorisée que dans le cadre d'une activité pédagogique ou avec l'accord de l'enseignant.
-

8. Boissons et collations

Les élèves peuvent apporter une bouteille d'eau.

Les boissons sucrées, chewing-gums et aliments susceptibles de perturber le déroulement des cours ne sont pas autorisés, sauf autorisation exceptionnelle.

9. Santé

Les représentants légaux s'engagent à informer LinguaPulse de toute information médicale importante susceptible d'avoir un impact sur la sécurité ou la participation de l'élève.

LinguaPulse n'administre aucun médicament, sauf accord préalable écrit et circonstances exceptionnelles.

10. Sécurité

Les élèves doivent respecter les consignes de sécurité données par l'équipe pédagogique.

Il est interdit de courir dans les couloirs, de manipuler du matériel sans autorisation ou d'adopter un comportement mettant en danger les autres personnes présentes.

11. Communication avec les familles

Les communications officielles sont transmises par e-mail, téléphone ou tout autre moyen choisi par LinguaPulse.

Les familles sont invitées à consulter régulièrement leurs messages afin de prendre connaissance des informations importantes.

12. Objets personnels

Chaque élève est responsable de ses effets personnels.

Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur.

LinguaPulse décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels.

13. Mesures disciplinaires

En cas de non-respect du présent règlement, LinguaPulse pourra notamment appliquer :

- un rappel oral ;
- un avertissement écrit ;
- une rencontre avec les représentants légaux ;
- une exclusion temporaire ;

- une exclusion définitive dans les cas les plus graves.

La nature de la mesure sera adaptée à la gravité des faits.

14. Modification du règlement

LinguaPulse se réserve le droit de modifier le présent règlement afin de garantir le bon fonctionnement de l'école.

Les familles seront informées de toute modification importante.

15. Acceptation

L'inscription à LinguaPulse implique l'acceptation du présent règlement d'ordre intérieur.

Le représentant légal reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter ainsi qu'à le faire respecter par l'élève.

Signatures

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Représentant légal de l'élève :

.....

déclare avoir pris connaissance du présent règlement d'ordre intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal :

.....